

Directeur de Publication :  
Brice PARINET

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

### Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

### Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

### Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

### Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1808



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Vendredi 28 juin 2024

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES CALENDRIERS	4
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	4
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	5
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	6
CONDOLEANCES	7
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	8

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### Classements 2023/2024 Montées/descentes

*Sous réserves de procédures en cours*

Retrouvez les classements ainsi que les montants & descendants par catégorie en

[cliquant ici](#)

*Mise à jour au 26-06*

### Information championnat par année d'âge avec accession générationnelle—Réunion en visioconférence

La réforme concernant les championnats de jeunes à 11 a été votée lors de la dernière Assemblée Générale du District, qui s'est déroulée le 15/06/2024. Adoptée à une large majorité, elle sera applicable à compter de la saison 2025/2026.

De ce fait, nous vous proposons de participer à une réunion en visioconférence afin de vous rappeler les modalités d'exécution de cette réforme et de répondre à toutes vos questions sur le sujet.

Cela vous permettra d'ajuster, si besoin, vos engagements pour la saison 2024/2025 en toute connaissance de cause, ces derniers influant mécaniquement sur ceux de la saison suivante.

[Cette réunion se déroulera le mardi 2 juillet à 18h45 \(lien de la réunion\)](#)





### Information du Préfet des Yvelines

Dans 36 jours, le département des Yvelines accueillera plus d'une dizaine d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pendant cette période, allant du 27 juillet au 11 août puis du 29 août au 7 septembre, le trafic routier et les lignes de transports en commun seront perturbés, en particulier autour des sites olympiques et des parcours des épreuves sur route.

Les services de l'État, en lien avec Paris 2024 et l'ensemble des acteurs locaux, travaillent pour réduire cet impact et faire en sorte que les activités commerciales, sociales et culturelles continuent de façon satisfaisante au cours de l'été.

Le flyer en pièce-jointe, élaboré par le service communication de la préfecture des Yvelines en collaboration avec le ministère des Transports, présente de manière synthétique les principaux impacts à prévoir dans le département. Nous vous remercions par avance de diffuser ce document dans vos réseaux afin que les informations qu'il contient parviennent au plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire.

Nous vous informons également que la plateforme de délivrance des laissez-passer aux périmètres rouges pendant les jours de compétition est désormais accessible au lien suivant : [www.pass-jeux.gouv.fr](https://www.pass-jeux.gouv.fr). Seuls les usagers désireux d'entrer en véhicule motorisé dans ces zones situées aux abords des sites de compétition, sont concernés par la demande d'un "Pass Jeux". Les piétons et les cyclistes peuvent librement y circuler. Par ailleurs, l'obtention d'un "Pass Jeux" n'est pas requise dans le cadre des courses sur route.

Toutes les demandes de "Pass Jeux" concernant des sites olympiques du département seront traitées localement par les services de la préfecture des Yvelines.

Enfin, nous vous rappelons que le site internet <https://anticiperlesjeux.gouv.fr> recense les restrictions de circulation, les impacts sur les transports en commun et livre des conseils aux usagers franciliens afin de préparer leurs déplacements pendant la période des Jeux. Le site intègre plusieurs pages spécifiques aux sites de compétition yvelinois. Une carte interactive est également disponible sur ce site afin de vérifier si une adresse se trouve dans un périmètre rouge.

Pour toute question relative aux impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Yvelines ou sur la délivrance des "Pass Jeux", nous vous remercions d'adresser un mail à l'adresse suivante : [www.pref-jop78@yvelines.gouv.fr](mailto:www.pref-jop78@yvelines.gouv.fr)

## SAISON 2024/2025

### ALTERNANCES & ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

La plateforme pour les engagements et **alternances** District est désormais disponible.

Voici plusieurs informations importantes :

✕ Les engagements des équipes compétitions (U14 à U20, SENIORS DAM, CDM & VETERANS, FUTSAL) **réalisés avant le lundi 24 Juin à 16h** apparaissent déjà, car ce sont ceux que vous avez engagés en Ligue de Paris. Nous vous demandons d'utiliser **uniquement l'extranet de la LPIFF** si vous souhaitez ajouter ou modifier des équipes. Pour rappel, vous pouvez toujours procéder à des modifications, bien que nous vous demandons de coupler la modification d'un mail d'information (à l'adresse suivante : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)).

✕ Les engagements à réaliser sur la plateforme District concernent uniquement :

- Le Football Féminin : Critérium de foot à 8 U11F, U13F, U15F, U18F, Séniors F (l'engagement aux plateaux de foot à 5 sera à effectuer à la rentrée).
- Les 45 ans et +.
- Critérium U14 et U16 (foot à 8).
- Critérium U13 Futsal

Pour les catégories Football Animation, l'engagement sur les différents Critériums Départementaux U10-U13 se feront à la rentrée. Un mail spécifique vous parviendra prochainement uniquement pour les dispositifs Espoirs U10-U13.

**Enfin, nous vous demandons de saisir sur la plateforme District toutes vos alternances. Nous insistons particulièrement sur ce point. Dans la base de donnée vous permettant de demander vos alternances, vous aurez toutes les équipes engagées en Ligue et en District, merci d'être le plus précis et le plus complet possible concernant vos demandes, afin que nous puissions y répondre au mieux. Pour rappel, les demandes d'alternances sont entendues dans la mesure du possible, selon l'ensemble des demandes des clubs. Pour toute demande particulière nous vous invitons également à nous envoyer un mail complémentaire pour préciser votre demande.**

**La plateforme restera ouverte jusqu'au dimanche 7 juillet au plus tard**, sachant que pour le Football Féminin à 8, vous pourrez toujours modifier vos engagements, par mail, jusqu'à la rentrée.

**Lien vers l'application :** <http://applications.dyf78.fr/engagements>

**Code utilisateur :** votre code club

S'il s'agit de votre première connexion, il vous sera demandé de créer votre mot de passe. Sinon vous pouvez utiliser votre mot de passe de l'année dernière (ou bien faire « mot de passe oublié »).

## COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 26 juin 2024

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### MONTEES/DESCENTES

Pour consulter la mise à jour des classements et des montants & descendants, [cliquez ici](#).

### SENIORS

#### D3/D4/D5

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline du 18 juin 2024, dont les conséquences impactent les montées & descentes sur les poules citées en référence.

En effet, après mise à jour du Challenge de l'Esprit Sportif et du classement :

D3B : FONTENAY FLEURY FC 1 n'est plus descendant, c'est POISSY FC 2 qui le devient.

En conséquence, FONTENAY FLEURY FC 2 qui ne pouvait monter en D4 en raison de la présence de son équipe 1 dans cette division la saison prochaine peut donc finalement accéder à la D4 au profit de ST GERMAIN FC 2 qui restera en D5.

De plus, POISSY FC 2 étant désormais descendant en D4, POISSY FC 3 devient descendant administratif en D5. Cette vacance est comblée en désignant un montant supplémentaire de D5 en D4.

Pour cela en application de l'article 14.5 du RS DYF, c'est en en D5A que ce montant supplémentaire sera désigné.

Toutefois, selon l'article 14.4 du Règlement Sportif D.Y.F., VINSKY FC 2 & ROSNY CSM 2 sont à égalité parfaite, et la Commission ne peut les départager.

Par conséquent, la Commission décide, après accord du Comité de Direction, la montée des 2 équipes en D4 la saison prochaine, ce qui amènera à constituer une poule à 13 équipes en D4.

### U18

En application de l'annexe 5 du Règlement Sportif du District, la Commission met à jour les descendants de D2 en D3.

Clubs descendants concernés :

ACHERES FC 1 en D2A  
CHATOU AS 1 en D2B

## ENGAGEMENTS SENIORS

PERRAY FOOT ES : Création d'une équipe SENIORS DAM 1.

### VETERANS

#### HOUILLES AC

Pris note du non réengagement de l'équipe 2 du club en D4.

La Commission désigne GAZERAN AFL 1 montant administratif de D4 en D3.

### U18

FOURQUEUX AS : Suppression de son équipe U18.

### U16

FOURQUEUX AS : Création d'une équipe U16 2.

### U14

#### ST ARNOULT FC

Pris note du non réengagement de l'équipe 1 du club en D3.

La Commission désigne PORCHEVILLE FC 1 montant administratif de D4 en D3. Transmis aux services Licences de la Ligue de Paris.

## INFORMATIONS CDPME VETERANS

#### D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de CONFLANS PORTUGAIS & ECQUEVILLY EFC.

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 24/06/24  
COMMISSION RESTREINTE

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES ERRATUM

APRÈS 2 RAPPELS,  
MATCH PERDU PAR PÉNALTÉ -1pt, 0 but  
& AMENDE AU CLUB RECEVANT

### SENIORS

D2-B DU 02/06/2024  
25889947 LIMAY ALJ 1 / PECQ US LE 1

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28/06/2024

COMMISSION RESTREINTE EN DISTANCIEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH U18

D1 DU 02/06/2024  
2546619121 MARLY LE ROI US 21 / HOUILLES AC 22

Demande d'évocation d'HOUILLES AC 22 portant sur la participation du joueur MOLINERO Raphael licence 2546619121 de MARLY LE ROI US 21, susceptible d'être suspendu.

Transmis à MARLY LE ROI US pour faire part de ses éventuelles observations avant le 02/07/2024.

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 24 juin 2024

**Présents** : Mme JONNAIS, MM. BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, VIMONT, GABIER.

**Excusés** : , MM. HOUANT, COLOMBO, BARROIS, INACIO, PEDRO GOMES,

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## ENGAGEMENTS 2024/2025

Nous vous communiquons les échéances concernant les engagements Football Animation pour la saison 2024/2025.

☒ Pour les Critériums Espoirs U10 à U13, vous pourrez engager vos équipes très prochainement.

☒ Concernant les Critériums Départementaux, l'engagement se fera à la rentrée prochaine. Nous ferons un engagement spécifique pour les dispositifs de rentrée (Challenge d'Automne, etc) pendant le mois de juillet.

☒ Concernant les plateaux U6 à U9, les engagements pour la 1ère phase débiteront fin août.

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

### PLATEAUX U7

**Rappel avant amende**  
**Plateaux du 01/06/24**

72460112 : HOUILLES A.C.  
72460113 : SARTROUVILLE ES  
72460124 : VIVONS FOOT MANTES  
72460125 : BOIS D'ARCY A.S.  
72460128 : MAGNY 78 F.C.

### PLATEAUX U9

**2ème rappel avant amende**  
**Plateaux du 08/06/24**

- 92460806 PORCHEVILLE ( VAUXOISE / ISSOU )  
- 924 60810 VALLÉE ( ABLIS / ESSART )  
- 92460812 LIMAY ( LES MUREAUX / TRIEL )  
- 92460813 MAGNY ( TRAPPES / GUYANCOURT )  
- 92460814 PERRY ( RAMBOUILLET ( )  
- 92460818 FOURQUEUX ( ACHERES / CLAYES SOUS BOIS 2 )  
- 924 60824 CONFLANS RACING (HOUILLES 2/ HOUILLES SO)  
- 92460825 MANTOIS ( ROSNY / MAGNANVILLE )

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U10-U11 DTPAL

**Erratum : Annulation amende infligée YF 1807**

27980476 ENT. VESGRE /GAMBAIS 1 - CELLOIS CS 3  
27980521 ENT. VESGRE /GAMBAIS 2 - CELLOIS CS 4

**Amende après 2 rappels au club d'accueil : 51,50€**  
**(Annexe 2 RS DYF°**  
**Rencontres du 02/06/24**

27979536 ISSOU AS 1 - VIROFLAY U.S.M. 1  
28023421 GARGENVILLE STADE 1 - CARRIERES GRESILLONS 1  
27979648 PLAISIROIS F.O. 3 - MANTOIS 78 FC 3  
27979748 ELANCOURT O.S.C. 3 - BONNIERES FRENEUSE 2  
27980188 FONTENAY ST PERE AS 1 - GUERVILLE ARNOUVILLE 1  
27980189 LFCM 2 - F.C. DE TESSANCOURT 1  
27980243 FONTENAY ST PERE AS 2 - GUERVILLE ARNOUVILLE 2  
27980244 LFCM 3 - F.C. DE TESSANCOURT 2  
27980289 ENT. MAULE - MAREIL 1 - ENT. SPORTIVE JOSAS 1  
27980317 ENT. MAULE - MAREIL 2 - ENT. SPORTIVE JOSAS 2  
27980436 CHESNAY 78 F.C. LE 1 - ENT. VESGRE /GAMBAIS 1  
27980523 LOUVECIENNES A.S. 1 - ISSOU AS 2  
27980580 PLAISIROIS F.O. 4 - VALLEE 78 F.C. 2  
27980608 ETANG ST NOM ES 2 - BOIS D'ARCY A.S. 3

### U12-U13 DTPAL

**Amende après 2 rappels au club d'accueil : 51,50€**  
**(Annexe 2 RS DYF)**  
**Rencontres du 02/06/24**

27980876 BONNIERES FRENEUSE 21 - MAURECOURT F.C. 21  
27980919 LIMAY ALJ 22 - LFCM 21  
27980920 ST CYR AFC 21 - AUBERGENVILLE F.C 21  
27981108 ELANCOURT O.S.C. 22 - VSCI 21  
27981236 FONTENAY ST PERE AS 1 - PORCHEVILLE FC 1  
27981264 FONTENAY ST PERE AS 2 - PORCHEVILLE FC 2  
27981347 USAF-ASLC 1 - MONTFORT / U.S.Y. 2  
27981348 ABLIS SUD 78 1 - HOUILLES A.C. 2  
27981376 ABLIS SUD 78 2 - HOUILLES A.C. 3  
27981419 CROISSY U.S. 2 - MESNIL ST DENIS ASL 2  
27981447 CROISSY U.S. 3 - MESNIL ST DENIS ASL 3  
28023297 POISSY FC 2 - HOUILLES A.C. 4  
27985866 HOUILLES S.O. 2 - MANTES U.S.C. 1  
27985911 VERSAILLES JUSSIEU 1 - E. S. GUYANCOURT F. 2  
28053864 VILLENES ORGEVAL 1 - POISSY FC 1  
27980726 ISSOU AS 1 - GARGENVILLE STADE 1  
27980728 LIMAY ALJ 2 - LFCM 1

## FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

### U10-U11 ESPOIRS

**2ème rappel avant amende**  
**Rencontres du 01/06/24**

#### U10

VELIZY ASC 21/ MONTIGNY LE BX AS 21  
CHANTELOUP LES V US 21/FC ACHERES 21  
CARRIERES GRESILLONS 21/SARTROUVILLE ES 21  
ST GERMAIN EN LAYE 21/MARLY LE ROI US 21  
FCFF 21/CROISSY US 21  
LIMAY ALJ 21 / AUBERGENVILLE FC 21

#### U11

CONFLANS FC /PLAISIROIS FO  
LIMAY ALJ/FOURQUEUX AS  
CHANTELOUP LES V US/FC ACHERES  
TRAPPES ES /CHATOU AS  
AUBERGENVILLE FC/MARLY LE ROI US  
VELIZY ASC/EPONE USBS  
FCFF/CROISSY US

**2ème rappel avant amende**  
**Rencontres du 08/06/24**

#### U10

ELANCOURT OSC 21/MONTIGNY LE BX AS 21  
VELIZY ASC 21/MUREAUX OFC 21  
CARRIERES SUR SEINE US 21/POISSY FC 21  
CARRIERES GRESILLONS 21 / CHANTELOUP LES V 21  
HOUILLES AC 21 / FC ACHERES 21  
MANTOIS 78 FC 21 / ENT USV USPV 21  
PLAISIROIS FO 21/MARLY LE ROI US 21

#### U11

VOISINS FC / PLAISIROIS FO  
MANTOIS 78 FC /ENT USV VSPV UFC  
HOUILLES AC /FC ACHERES  
LIMAY ALJ / MUREAUX OFC  
CLAYES SOUS BOIS USM/MESNIL ST DENIS ASL  
TRAPPES ES /CELLOIS CS  
VELIZY ASC 1 - HOUDANAISE REGION FC 1  
NEAUPHLE-PONT. 1 - EPONE U.S.B.S. 1  
CROISSY U.S. 1 - MARLY LE ROI U.S. 1  
E. S. GUYANCOURT F. 1 - AUBERGENVILLE F.C 1

### U12-U13 ESPOIRS

**Erratum : Annulation amende infligée YF 1807**

#### U12

PLAISIROIS FO/PECQ US

**Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€ et pénalité au club visiteur si le résultat n'a pas été retranscrits sur la FMI**  
**Rencontres du 01/06/24**

#### U12

VILLENES/CARRIERES S/SEINE

**U13**  
CARRIÈRES SUR SEINE CARRIÈRES GRESILLONS  
ECQUEVILLY EFC BREVAL LONGNES FC

**2ème rappel avant amende**  
Rencontres du 08/06/24

**U12**  
POISSY/VOISINS  
FOURQUEUX/VILLENES ORGEVAL  
FCFF/CARRIÈRES S/S  
MANTOIS/ACHÈRES  
LIMAY/HOUILLES  
MUREAUX/SARTROUVILLE  
MARLY LE ROI/RAMBOUILLET  
BAILLY-NOISY/VÉLIZY  
MONTFORT/PSG

**U13**  
VERNEUIL ENT. / CARRIÈRES S/S US  
VERSAILLES 78 FC / BREVAL LONGNES FC  
MUREAUX OFC / RAMBOUILLET  
MONTESSON US / VILLENES

**FORFAIT**  
**U13 ESPOIRS**

**3ème forfait + Forfait général : 26,50€ 34€**

**Annexe 2 RS DYF**

**Rencontres du 05/06/24**

28053818 : SARTROUVILLE ES 1

**La Commission prend acte et en tiendra compte dans sa validation des engagements pour la saison 2024/2025.**

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 16 juin 2024

**Présents** : M. Laurent HOUIN (Comité de Direction), Laurent TESSIER, (visioconférence) Paul, M. Miloud BOUTOUBA (visioconférence) Mustapha JIMANI.

**Excusés** : M Victor SIMON (Représentant élu des arbitres au Comité de Direction)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### Situation des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage arrêtée au 15 Juin 2024.

#### SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

#### SANCTIONS FINANCIERES

**Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990**

##### 1ère ANNEE D'INFRACTION

LOUVECIENNES AS (518282) – VET D1 – (Manque 1 arbitre)

Amende 30€

TREMBLAY SUR MAULDRE FC (531084) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€

##### 2ème ANNEE D'INFRACTION

BLARU ASI (548267) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 60 €

MARCQ FC (526078) – VET D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 60 €

##### 4ème ANNEE D'INFRACTION

*En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison*

US SERBIE 78 (551934) – VET D4 - ( Manque 1 arbitre ) Amende 120 €

##### 5ème ANNEE D'INFRACTION

*En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison*

POIGNY LA FORET US (530254) – VET D3 – (Manque 1 arbitre)

Amende 150 €

##### 6ème ANNEE D'INFRACTION

*En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison*

CERNAY LA VILLE AS (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre)

Amende 180 €

#### SANCTIONS SPORTIVES

**Applicables à la saison 2024/2025**

##### 1ère ANNEE D'INFRACTION

**MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2024/2025**

DAMMARTIN EN SERVE AS (529181) – CDM D1 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€

INTERFOOT 78 (561074) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre)

Amende 30€

MAURECOURT FC (552329) – SENIORS D3 – (Manque 1 arbitre)

Amende 30€

MAUREPAS AS (523623) – SENIORS D1 – (Manque 4 arbitres)

Amende 480 €

MESNIL LE ROI AS (528461) SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre)

Amende 30 €

MAULOISE US (500731) – SENIORS D2 – (Manque 1 arbitre)

Amende 30€

VALLEE 78 FC (500737) – SENIORS D2 (Manque 1 arbitre) Amende 30€

VERNEUIL US (523263) – SENIORS D3 (Manque 1 arbitre) Amende 30€

##### 2ème ANNEE D'INFRACTION

**MOINS 4 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2024/2025**

LES ESSARTS LE ROI AGS (512131) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre ) Amende 60 €

FONTENAY LE FLEURY FC (560297) – SENIORS D3 – (Manque 1 arbitre) Amende 60 €

MANTES USC (580767) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre)

Amende 60 €

## COURRIERS CLUBS ARBITRES

### CLUB DE F.C. FONTENAY LE FLEURY.

La Commission après lecture de vos mails concernant votre situation relative au statut de l'arbitrage vous confirme que vous êtes pour la saison 2023/2024 en deuxième année d'infraction.

Seul monsieur MAJID Aymane correspond aux critères requis pour couvrir votre club,

Monsieur KOUAKOU Konan-Cyrille quitte son club formateur et conformément à l'article 35-2 du règlement du statut de l'arbitrage le club formateur le conserve dans son effectif pendant 2 saisons, (2024/2025 et 2025/2026) Il ne pourra en outre couvrir un nouveau club qu'après un délai de 4 saisons, Monsieur KOUAKOU ne pourra donc couvrir le club de F.C.F.F. qu'à compter de la saison 2028/2029, M. FORTUNAT Evenson a réalisé sa formation Initiale en Arbitrage au mois d'avril 2024. il ne pourra être compté dans votre effectif cette saison conformément à l'article 48-4 du règlement du statut de l'arbitrage.

Copie : Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
Football club de Fontenay le Fleury (F.C.F.F.)

**Dossier arbitre : Monsieur BALLO Komabou**  
**Club : BOUAFLE / FLINS ENTENTE**

La Commission après lecture de votre e-mail du 31 mai 2024 concernant votre désir de quitter le club de Bouafles Flins pour signer une licence au club de Maurepas elle vous informe que vous continuerez à couvrir votre club formateur (Bucheloise) pour la saison 2024/2025, Conformément à l'article 35-2 du règlement du statut de l'arbitrage vous pourrez alors représenter le club de votre choix à l'issue de la saison 2026/2027.

Copie : Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
AS Bucheloise  
Bouafle / Flins

**Dossier arbitre : Monsieur BATTY Tillian**  
**Club : VILLEPREUX FC**

La Commission après lecture de votre mail du 14 juin 2024 concernant votre désir de quitter votre club formateur, club de Villepreux pour signer une licence arbitre au club de Plaisirois FO, elle vous informe que vous continuerez à couvrir le club de Villepreux pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 et ce n'est qu'au terme de la saison 2027/2028 que vous pourrez couvrir le club de votre choix en conformité avec l'article 35-2 du règlement du statut de l'arbitrage,

Copie : Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
Club de Villepreux FC

### Dossier arbitre : Monsieur GUYOT Eric (Indépendant)

La Commission après lecture de votre mail du 27 mai 2024 confirme qu'en application des articles 26, - 30,2 – 31 33c et 35, du statut fédéral de l'arbitrage, Monsieur GUYOT Eric couvrira dès la saison 2024/2025 le club de MAUREPAS AS,

Copie ! Commission de District de l'arbitrage des Yvelines (DYF)  
Club de MAUREPAS AS

**Dossier arbitre : Monsieur D'ORIANO Sébastien**  
**Club : BOUGIVAL FOOT**

La Commission après lecture de votre e-mail du 29 mai 2024 dans lequel vous indiquiez que vous souhaitiez changer de statut et ne plus couvrir le club de BOUGIVAL dès la saison 2024/2025 en vous référant à l'article 33c du règlement du statut de l'arbitrage et devenir de fait indépendant,  
Compte tenu des faits invoqués pour justifier la référence à l'article 33c la Commission vous accorde le statut d'arbitre indépendant dès la saison 2024/2025 et informe le club de BOUGIVAL FOOT que vous ne le couvrirez plus dès la prochaine saison,

## MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE (S)

### Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toute les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » . Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 Juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District. »

Liste des clubs pouvant prétendre à aligner en équipe séniors DAM pour la saison 2024 / 2025 1 (un)  
ou 2 (deux) joueur (s) supplémentaire (s) titulaire (s) d'une licence frappée du cachet « Mutation ». Si vous souhaitez porter le (s) joueurs (s) « Mutation » supplémentaire à une autre catégorie, il est nécessaire d'en informer par écrit le District au plus tard le 31 août 2024.

### 1 muté supplémentaire

ABLIS FC SUD  
BONNIERES FRENEUSE FC  
FOURQUEUX AS  
GUYANCOURT ES  
ISSOU AS  
MAGNY 78 FC  
VELIZY ASC  
YVELINES US

### 2 mutés supplémentaires

AUBERGENVILLE FC  
BAILLY NOISY SFC  
BOIS D'ARCY AS  
BUCHELOISE AS  
CELLOIS CS  
COIGNIERES FC  
ECQUEVILLY ESC  
EPONE USBS  
FEUCHEROLLES USA  
HOUILLES S.O.  
LES CLAYES SOUS BOIS USM  
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS  
POISSY FC  
PLAISIR FO  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
VILLENNES ORGEVAL FC  
VILLEPREUX FC  
VOISINS FC

## CONDOLEANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur CAMIO Louis Marie.

Il était un dirigeant emblématique du club de MONTIGNY LE BX AS pendant des décennies, et fut également Président du club dans les années 90.

Le Président Brice PARINET, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 27/06/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>				
BAILLY NOISY SFC 1	49	24	44,9	1	ANDRESY F.C. 1	38	22	38,0	3	BAILLY NOISY SFC 2	27	22	27,0	6	ANDRESY F.C. 2	21	15	30,8	3
CHATOU AS 2	56	24	51,3	0	CARRIERES S/SEINE US 1	28	22	28,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	51	22	51,0	0	CONFLANS PORTUGAIS 1	16	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	47	24	43,1	1	CHANTELOUP LES V. US 2	27	21	28,3	6	CARRIERES GRESILLONS 2	47	22	47,0	1	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	16	16	22,0	6
CONFLANS F.C. 2	38	24	34,8	3	EPONE USBS 2	34	21	35,6	3	CHATOU AS 3	47	22	47,0	1	GARGENVILLE STADE 2	34	16	46,8	1
HARDRICOURT US 2	46	24	42,2	1	HOUILLES A.C. 3	33	21	34,6	3	CONFLANS F.C. 3	36	20	39,6	3	JUZIERS F.C. 1	19	16	26,1	6
HOUILLES S.O. 1	49	24	44,9	1	MAURECOURT F.C. 1	39	22	39,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	30	21	31,4	3	MAULE/MEZIERES U.S. 3	14	16	19,3	6
MANTOIS 78 FC 3	33	24	30,3	3	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	20	22	20,0	6	HOUILLES S.O. 2	19	21	19,9	6	MAURECOURT F.C. 2	33	16	45,4	1
MARLY LE ROI U.S. 1	56	24	51,3	0	SARTROUVILLE E.S. 2	35	22	35,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	26	21	27,2	6	TRIEL AC 2	13	16	17,9	6
MAUREPAS AS 1	37	24	33,9	3	VAUXOISE ES 1	20	22	20,0	6	MONTESON U.S. 2	47	22	47,0	1	VAUXOISE ES 2	17	15	24,9	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	36	24	33,0	3	VERNEUIL S/SEINE US 1	23	22	23,0	6	PECQ US LE 2	26	21	27,2	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	55	24	50,4	0	VILLENES ORGEVAL 1	21	21	22,0	6	TRIEL AC 1	47	22	47,0	1	VERNOUILLET FC 1	22	16	30,3	3
RAMBOUILLET YVELINES 1	50	24	45,8	1	VINSKY FC 1	27	22	27,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	54	22	54,0	0					
VOISINS FC 1	39	24	35,8	3															
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>				
AUBERGENVILLE F.C 1	46	22	46,0	1	CELLOIS CS 1	22	23	21,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	31	20	34,1	3	BAILLY NOISY SFC 3	30	19	34,7	3
BUCHELOISE A.S. 1	54	21	56,6	0	CHESNAY 78 F.C. LE 2	35	24	32,1	3	CHESNAY 78 F.C. LE 3	24	20	26,4	6	CARRIERES S/SEINE US 2	62	19	71,8	-6
CARRIERES GRESILLONS 1	62	22	62,0	-2	COIGNIERES F.C. 1	38	23	36,3	3	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	22,0	6	CELLOIS CS 2	16	19	18,5	6
ELANCOURT O.S.C. 1	34	22	34,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	46	24	42,2	1	CROISSY U.S 1	30	20	33,0	3	CHAMBOURCY ASM 2	36	20	39,6	3
MARLY LE ROI U.S. 2	41	21	43,0	1	FONTENAY LE FLEURY 1	62	24	56,8	0	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	33	19	38,2	3
MAULOISE U.S. 1	38	22	38,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	11	24	10,1	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	25	19	28,9	6	FONTENAY LE FLEURY 2	26	20	28,6	6
MONTESON U.S. 1	36	22	36,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	38	24	34,8	3	HOUDANAISE REGION FC 2	28	20	30,8	3	FOURQUEUX FOOT OMS 1	24	20	26,4	6
MONTIGNY LE BX AS 1	41	22	41,0	1	MAUREPAS AS 2	32	23	30,6	3	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17	20	18,7	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	20	20	22,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	53	22	53,0	0	PLAISIROIS F.O. 2	29	23	27,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	24	20	26,4	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	35	20	38,5	3
ST GERMAIN EN LAYE 1	44	22	44,0	1	POISSY FC 2	55	23	52,6	0	ST ARNOULT FC 78 1	24	19	27,8	6	PORT MARLY C.S. 1	27	19	31,3	3
VALLEE 78 F.C. 1	42	22	42,0	1	RAMBOUILLET YVELINES 2	29	24	26,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	32	20	35,2	3	ST GERMAIN EN LAYE 2	27	20	29,7	6
VERSAILLES 78 FC 3	23	22	23,0	6	VELIZY ASC 1	23	23	22,0	6	VELIZY ASC 2	16	20	17,6	6	VIROFLAY U.S.M. 1	23	19	26,6	6
					VOISINS F.C. 2	18	24	16,5	6										
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>				
BOIS D'ARCY A.S. 1	33	22	33,0	3	ACHERES C.S. 1	28	20	30,8	3	BONNIERES FRENEUSE 1	30	16	41,3	1	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	33	22	33,0	3	AUBERGENVILLE F.C 2	24	19	27,8	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	13	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	15	fft	fft
CHANTELOUP LES V. US 1	51	22	51,0	0	BREVAL LONGNES F.C. 1	40	20	44,0	1	GUITRANCOURT ASF 1	17	15	24,9	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	41	22	41,0	1	BUCHELOISE A.S. 2	29	20	31,9	3	INTERFOOT 78 2	27	16	37,1	3	GUYANCOURT ES 2	8	16	11,0	6
GARGENVILLE STADE 1	36	22	36,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	27	20	29,7	6	LIMAY ALJ 2	16	14	25,1	6	HOUDANAISE REGION FC 3	17	13	28,8	6
GUYANCOURT ES 1	23	22	23,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	17	20	18,7	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	9	15	13,2	6	MAGNY 78 F.C. 1	16	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	31	22	31,0	3	INTERFOOT 78 1	28	20	30,8	3	PORCHEVILLE FC 1	21	16	28,9	6	ST CYR AFC 1	28	16	38,5	3
LIMAY ALJ 1	27	22	27,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	60	17	fft	fft	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	27	16	37,1	3	VERSAILLES JUSSIEU 1	29	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	29	22	29,0	6	MANTES U.S.C. 1	61	20	67,1	-2	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	15	11,7	6
NEAUPHLE-PONT. 2	22	22	22,0	6	MEZIERES/MAULE 2	32	20	35,2	3						YVELINES/MONTFORT 1	9	16	12,4	6
PECQ US LE 1	26	22	26,0	6	POISSY FC 3	44	19	50,9	0										
TRAPPES E.S. 2	37	22	37,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	25	20	27,5	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours